

AVIS PUBLIC



Les Quartiers culturels – Adoption des recommandations

La Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports tiendra une assemblée publique pour l'adoption des recommandations sur les Quartiers culturels.

Après la tenue de 6 consultations publiques à l'automne 2011, au cours desquelles les citoyens, organismes et partenaires ont participé en grand nombre et déposé plus de 60 mémoires, démontrant ainsi leur intérêt pour la consolidation et le développement des Quartiers culturels, la commission présentera ses recommandations publiquement le **mercredi 25 avril 2012 à 19 h**.

Rappelons que le projet des Quartiers culturels est une priorité inscrite dans le *Plan d'action - Montréal métropole culturelle 2007-2017*. Il vise à enrichir la qualité culturelle du cadre de vie des Montréalais. La culture, dans le document présenté par la Direction de la culture et du patrimoine, est considérée au sens large du terme puisque les quartiers culturels sont des espaces urbains diversifiés et adaptés aux couleurs locales. Ils intègrent des éléments liés au patrimoine, à l'architecture, à l'environnement, aux arts, à la science, à l'activité commerciale et font appel à une pluralité d'intervenants de différentes sphères d'activités.

La commission invite les personnes intéressées à prendre part à cette assemblée publique qui se tiendra comme suit :

DATE Le mercredi 25 avril 2012 à 19 h – adoption des recommandations

LIEU : Salle du conseil de l'hôtel de ville - 275, rue Notre-Dame Est

Transport en commun

Métro Champ-de-Mars www.stm.info

Accessibilité

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'édifice par la porte du côté ouest (place Vauquelin). La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande MF de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives peut être offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

Les personnes qui désirent intervenir à la période de questions et de commentaires des citoyens sont priées de s'inscrire 30 minutes avant le début de l'assemblée ou de communiquer dès maintenant avec la Direction du greffe. Veuillez prendre note qu'aucune inscription n'est requise pour assister à l'assemblée publique, seules les personnes désirant prendre la parole sont invitées à s'inscrire.

Renseignements : Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514 872-3770
Télécopieur : 514 872-5655
www.ville.montreal.qc.ca/commissions
www.ville.montreal.qc.ca/culture/quartiersculturels
commissions@ville.montreal.qc.ca

DATE DE PARUTION: LE 11 AVRIL 2012, LA PRESSE